



Notre énergie

Transition / Territoires / Solidarité

LA REVUE DU CLER - RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE : MÊME COMBAT !

Actualités

Un nouveau projet de décret renforce la lutte contre les passoires thermiques

L'invité

Timothée Parrique, chercheur en économie écologique

Le point sur...

La directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments

Cessons d'opposer justice sociale et climatique !

« Dans le monde, les plus riches sont les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre. Et ce sont aussi ceux qui sont le moins impactés par les effets du réchauffement climatique. Même constat en France. Dans un contexte où les inégalités s'exacerbent avec la crise énergétique aggravée par le conflit ukrainien, et alors que le GIEC ne cesse de donner l'alerte, l'heure n'est plus aux tergiversations. Des politiques publiques ambitieuses doivent être enfin votées et largement déployées dans les territoires pour que le dérèglement climatique ne creuse encore davantage ces inégalités. La justice sociale, défendue depuis 40 ans par le CLER – Réseau pour la transition énergétique, doit

être au cœur de la lutte contre le changement climatique. Sans justice sociale, il n'y aura pas de nouveau modèle énergétique ! Le mouvement des Gilets jaunes est d'ailleurs né de cette non prise en compte des inégalités sociales dans des mesures de lutte contre le réchauffement climatique. Cessons d'opposer justice sociale et climatique, construisons enfin un modèle de société basé sur la solidarité et la résilience.



SANDRINE BURESI

DIRECTRICE DU GEFOSAT,
ADHÉRENT DU CLER – RÉSEAU POUR
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

NOTRE ÉNERGIE :
édité par le CLER
mundo-m
47, avenue Pasteur
93100 Montreuil
info@cler.org
www.cler.org

Directeur de la publication : Alexis Monteil-Gutel Rédactrice en chef :
Stéphanie Cayrol Rédaction : Stéphanie Cayrol, Jane Méry, Guillaume
Tixier Réalisation graphique et secrétariat de rédaction : Jane Méry Photos :
Crédits DR : 16, 18, 20 - Unsplash : p.16, 22 - Adobe : p.3 - Guillaume Murat :
p.10, 11 Dessins : Clara Dealberto p.4, 6 Photo de couverture : rickster007/
AdobeStock INSS : 2679-2079.

Financé
par



4 DOSSIER

JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE : MÊME COMBAT !

Fin mars 2023, dans son dernier rapport, le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prône une nouvelle fois la justice sociale et la sobriété, face à la crise climatique. « Donner la priorité à l'équité, à la justice climatique, à la justice sociale, à l'inclusion et à des processus de transition justes peut favoriser des mesures d'adaptation et d'atténuation ambitieuses ainsi qu'un développement résilient au climat », affirment de concert les experts du GIEC, représentant 195 pays. Comment embarquer les plus modestes dans la transition énergétique ? Quelles politiques publiques mener de front pour concilier justice sociale et climatique ? Des solutions existent-elles déjà en France ou en Europe ? Réponses dans ce dossier de *Notre énergie*.

14 TRIBUNE

« Notre pays semble être dans une forme de déni des difficultés de la filière nucléaire »

Par un collectif de défenseurs des énergies renouvelables

16 LE POINT SUR...

La directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments

18 ACTUALITÉS

Rénovation énergétique

Un nouveau projet de décret renforce la lutte contre les passoires thermiques

Événement

Rendez-vous aux Assises de l'énergie !

20 L'INVITÉ

Timothée Parrique, auteur de *Ralentir ou périr. L'économie de la décroissance* et professeur à l'Université de Lund en Suède

22 BOÎTE À OUTILS

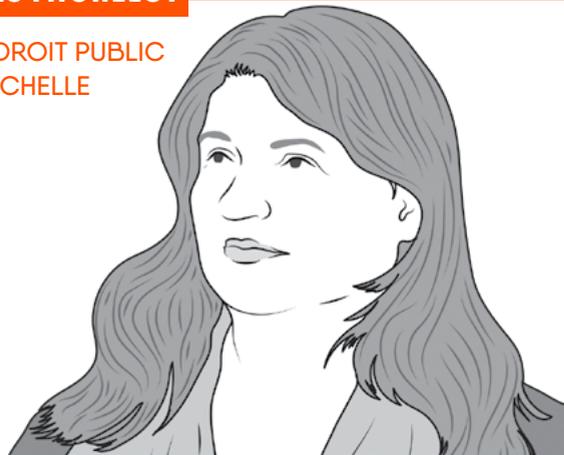
Documentation

Un centre de ressources ouvert à tous et à toutes

ENTRETIEN... AVEC AGNÈS MICHELOT

MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PUBLIC
À L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

« La justice climatique est un projet de société »



Présidente de la Société française pour le droit de l'environnement, Agnès Michelot est maître de conférences et co-directrice du centre d'études juridiques et politiques à l'Université de La Rochelle. Elle a cosigné avec Jean Jouzel, l'avis du Conseil économique, social et environnemental sur la justice climatique.

Que recouvrent les expressions « justice sociale » et « justice climatique » ?

Donner des définitions claires à ces concepts est primordial. Je suis d'ailleurs cosignataire d'un dictionnaire juridique du changement climatique¹. La justice sociale est une notion ancienne, associée au droit du travail mais aussi aux perspectives de développement professionnel ou personnel. Elle varie selon les systèmes juridiques, mais son objet principal est de réduire les inégalités sociales : matérielles (intégration sociale, logement, rémunération) ou de qualité de vie (accès à l'éducation, capacité de mobilisation dans

la sphère publique). La justice climatique est une notion plus récente. En France, elle renvoie à deux approches différentes. La première, très juridique, la cantonne aux contentieux climatiques. C'est par exemple l'objet de L'Affaire du siècle créé par des associations environnementales qui sont parvenues à faire condamner l'État français pour non-respect de ses engagements en matière de réduction de gaz à effet de serre. Sur le plan international, le sens de « justice climatique » est plus large : il s'agit de lutter contre le cumul des inégalités environnementales et sociales. Le concept de justice climatique est porté par des organisations non-gouvernementales (ONG) et la société civile depuis le début des années 2000. Thématique centrale de la COP 21, la justice climatique est inscrite dans le préambule de l'Accord de Paris. Dans l'avis du Conseil économique social et environnemental (CESE), publié en 2016, nous avons retenu l'acception internationale du terme. Ainsi la justice climatique ne renvoie pas uniquement au droit à la réparation d'un préjudice environnemental, mais désigne un principe d'action à mettre en œuvre dans les politiques publiques. En clair : tout faire pour que le réchauffement climatique n'accroisse pas

les inégalités. La justice sociale est donc un des piliers de la justice climatique.

Comment faire avancer de pair justice sociale et transition énergétique ?

Le changement climatique creuse les inégalités entre ceux qui disposent de moyens pour y faire face et ceux qui n'en disposent pas. Les plus démunis cumulent les difficultés : ils sont les plus mal lotis en matière de logement, de transport, de chauffage, de santé... Ils sont les plus exposés aux crises, et le moins à même de s'y adapter. À l'inverse, les ménages les plus aisés, qui voyagent en avion, ont des résidences secondaires... sont ceux qui émettent le plus de gaz à effet de serre mais qui souffrent le moins des conséquences de ces émissions. Les politiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique doivent impérativement intégrer les principes d'égalité et de solidarité de la justice sociale. C'est un enjeu de cohésion nationale et même internationale. La France dispose d'atouts importants : un droit du travail défendu par des syndicats, une recherche capable d'anticiper et un droit de l'environnement protecteur. Leur articulation peut faire de notre pays le porteur d'un projet original de justice climatique. D'autant qu'avec des territoires ultra-marins disséminés autour du globe, nous connaissons toutes les dimensions du risque climatique.

Sommes-nous au rendez-vous ?

L'avis du CESE a fait progresser la notion de justice climatique de manière extraordinaire. Cet avis a été repris en 2017 par le Comité économique et social européen ; en France, le ministère de l'Écologie a été renommé ministère de la Transition écologique et solidaire ; davantage de travaux de recherche ont été financés... Le lien entre crise écologique et crises sociales a été fait. Le mouvement des Gilets jaunes, né en 2018 de l'augmentation d'une taxe sur les carburants automobiles, a illustré ce qui pouvait arriver quand des mesures de

« Nous devons impérativement intégrer la justice climatique dans les politiques d'aménagement du territoire, de santé, d'éducation... »

lutte contre le réchauffement climatique ne tenaient pas compte des inégalités sociales. Notre pays fonctionne encore trop en silo, sans réflexion transversale. Aujourd'hui, nous devons impérativement intégrer la dimension climatique et la justice sociale dans les politiques d'aménagement du territoire, de santé, d'éducation... La justice climatique doit aller au-delà des instruments et des plans d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique. Elle doit consister à lutter contre le cumul des inégalités environnementales et sociales dans l'ensemble des politiques publiques. Elle doit s'entendre entre les États, entre les territoires, entre les individus, entre les générations et même entre les espèces : l'homme, qui fait partie de la nature, ne peut s'arroger le droit de détruire la biodiversité. Dans tous ces domaines, des progrès sont réalisés. Ce qui est en jeu, quelle que soit l'échelle, c'est le modèle de société que nous voulons : est-ce que c'est chacun pour soi et on s'adapte comme on peut, ou est-ce que collectivement nous prenons des mesures d'atténuation en accompagnant les plus exposés pour qu'ils parviennent à s'adapter ? ●

¹ Dictionnaire juridique du changement climatique, Éditions Mare et Martin, novembre 2022, préface de Jean Jouzel.

EN SAVOIR ● La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France paru en 2016 – www.lecese.fr

REGARDS CROISÉS



DAPHNÉ CHAMARD-TEIRLINCK
CHARGÉE DE PROJETS MOBILITÉ
INCLUSIVE ET DURABLE
AU SECOURS CATHOLIQUE



PATRICK JOLIVET
DIRECTEUR DES ÉTUDES
SOCIO-ÉCONOMIQUES
À L'ADEME

Comment embarquer les plus modestes dans la transition écologique ?

Comment associer lutte contre la précarité et transition écologique ?

Daphné Chamard-Teirlinck : Une transition juste passe d'abord par l'écoute et la concertation avec les plus vulnérables. Il y a tout à gagner à construire des politiques qui intègrent d'abord les plus fragiles. Quand on rénove les passoires thermiques, ou que l'on développe une offre de transports en commun,

on sort les gens de la précarité. Il n'y a pas à choisir entre la justice sociale et la préservation de la planète. Ces deux combats sont à mener ensemble, avec des politiques globales. Les mesures par petits gestes ou petites touches n'ont pas d'efficacité : on le voit bien avec la rénovation énergétique. En outre, il faut parvenir à travailler simultanément sur deux temporalités. Répondre à l'urgence : comment faire demain, à la fin du mois ? Et travailler sur le long terme : mettre en œuvre des solutions d'atténuation et d'adaptation face à la crise climatique. Apporter un soutien financier immédiat, comme le font les chèques énergie, ne dispense pas d'investir durablement dans des solutions pérennes.

« La transition écologique ne peut réussir que si elle est solidaire. »

PATRICK JOLIVET

Patrick Jolivet : Nous devons trouver le moyen de mieux accompagner les ménages les plus modestes, ceux qui sont le moins en capacité d'agir. Année après année, nos baromètres nous indiquent que les Français-es sont prêts-es à modifier leurs habitudes de vie, à condition que les efforts soient partagés équitablement. Nous ne parviendrons à embarquer les plus pauvres que si chacun contribue à la hauteur de ses capacités. La transition écologique ne peut réussir que si elle est solidaire. Le discours sur les petits gestes ou les bonnes pratiques en matière de consommation peut ainsi être démobilisateur, voire contreproductif, pour des populations qui n'ont pas la capacité d'agir, soit parce qu'ils n'en ont pas les moyens financiers, soit parce qu'ils n'ont pas accès à certaines offres ou infrastructures. La capacité de chacun à agir passe d'abord et avant tout par des politiques publiques structurantes. Le développement d'infrastructures de transport ou d'énergie, nos pratiques agricoles, la manière dont on aménage le territoire... déterminent notre accès à des solutions bas-carbone. Nous devons aussi veiller, à l'échelon international, à ne pas accepter de distorsions de concurrence qui favoriseraient les pays aux normes sociales et environnementales les moins exigeantes. À tous les échelons, l'action doit être collective.

Quelles actions menez-vous pour assurer une transition équitable ?

Daphné Chamard-Teirlinck : Avec le réseau Éco-Habitat, nous accompagnons les propriétaires pauvres dans des rénovations globales et performantes, nous distribuons des paniers alimentaires « solidaires » avec le concours d'agriculteurs locaux. Nous avons également réalisé un rapport sur les Zones à faibles émissions-mobilités (ZFE-m) pour que le développement de mobilités alternatives profite à tous les citoyennes et citoyens, quels que soient leurs

« Il n'y a pas à choisir entre la justice sociale et la préservation de la planète. »

DAPHNÉ CHAMARD-TEIRLINCK

ressources et leur lieu de résidence. Au-delà de nos actions en France, nous avons aussi lancé dans près d'une vingtaine de pays, un programme de « transition écologique juste », cofinancé par l'Agence française de développement. Ce qui vaut pour les personnes vaut pour les pays : ce sont ceux qui en sont le moins responsables qui souffrent le plus des effets du changement climatique. Les accompagner est un devoir.

Patrick Jolivet : L'ADEME préside l'Observatoire national de la précarité énergétique depuis 2016. Nous concevons la transition écologique de manière systémique. Elle doit être solidaire et répondre aux objectifs de développement durable des Nations unies, dont les luttes contre la pauvreté et les inégalités. Nous avons lancé une mission pour mieux appréhender les co-bénéfices sociaux de nos interventions, et une autre sur la transition juste. Sans oublier un programme de travail afin de définir ce qu'est un niveau de vie décent dans une société en transition. N'attendons pas de la transition écologique qu'elle règle le problème des inégalités, et ne faisons pas de la lutte contre les inégalités un préalable à la transition : il faut mener les deux de front. Il y a là matière à refonder notre contrat social. ●

548 €

C'EST LE **REVENU MENSUEL MÉDIAN** DU MILLION DE PERSONNES QUE LE SECOURS CATHOLIQUE ACCUEILLE CHAQUE ANNÉE EN FRANCE.



La justice sociale et climatique

DES INÉGALITÉS
— CRIANTES

40 %

DES ÉMISSIONS MONDIALES DE GAZ À EFFET DE SERRE SONT ÉMISES PAR 10 % DES MÉNAGES LES PLUS RICHES.



60 %

DES FRANÇAIS-ES DÉCLARENT AVOIR RESTREINT LE CHAUFFAGE CHEZ EUX PAR PEUR DE FACTURES ÉNERGÉTIQUES TROP ÉLEVÉES.



20 %

C'EST LA PART DES REVENUS CONSACRÉE AUX TRANSPORTS POUR LES 10 % DES MÉNAGES LES PLUS MODESTES.



SOURCES : GIEC, ÉTUDE ATD-RAC-OXFAM-SC, MÉDIATEUR DE L'ÉNERGIE 2022, INSEE, RAPPEL RÉNOVONS, NOTE DU CAE, DESTIN COMMUN.



DES SOLUTIONS JUSTES —
ET BONNES POUR LE CLIMAT

5 millions

DE TONNES D'ÉQUIVALENT CO₂ SERAIENT ÉVITÉES CHAQUE ANNÉE, SI ON RÉNOVAIT LES 7 MILLIONS DE PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES. SOUVENT OCCUPÉES PAR DES MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE.

55 %

DES FRANÇAIS-ES SONT FAVORABLES À UNE TAXE CARBONE QUI VIENDRAIT PROTÉGER LES MÉNAGES VULNÉRABLES FACE AUX PRIX DES ÉNERGIES FOSSILES.

68 %

DES FRANÇAIS-ES PENSENT QUE L'ENVIRONNEMENT EST UN ENJEU QUI PEUT NOUS RÉUNIR PAR DELÀ NOS DIVISIONS.

La transition énergétique solidaire s'organise

En France, des initiatives accélèrent la lutte contre le réchauffement climatique sans laisser personne sur le bord de la route.

L'ÉCO-MOBILITÉ INCLUSIVE AU CŒUR DU PROGRAMME TIMS

« Avec la hausse vertigineuse du prix des carburants, le budget lié à la voiture explose, alors qu'en milieu rural, les habitants n'ont souvent pas d'autres choix que d'utiliser leur véhicule pour se déplacer », constate Bouchra Zeroual, directrice des programmes et du développement au CLER – Réseau pour la transition énergétique. En parallèle, la mise en place, dans 43 agglomérations, d'une Zone à faibles émissions d'ici 2025 risque d'exacerber les inégalités, « alors même qu'il faut agir rapidement et collectivement pour limiter le réchauffement climatique. » Pour relever ces défis à la fois sociaux et climatiques, plusieurs structures partenaires passent à l'action avec le

programme TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété) éligible aux CEE. Piloté par le CLER – Réseau pour la transition énergétique, en partenariat avec Auvergne Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA – EE), Mob'in et le Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (Rare), il vise à offrir des solutions d'éco-mobilité à des ménages « empêchés », précaires sans voiture ou dépendants des transports en commun trop chers ou non disponibles dans des territoires enclavés. Grâce à 90 actions locales menées dans une dizaine de régions pilotes, le programme entend participer à un changement de fond de nos habitudes de mobilité, grâce à la construction d'alternatives réelles à la voiture (autopartage, vélos-écoles, aides au passage du permis...).

www.cler.org

WATT SOLIDAIRE : L'ÉNERGIE SOLAIRE POUR ACCÉLÉRER LES RÉNOVATIONS

Pour un ménage aux revenus modestes, il n'est pas facile de sortir gagnant du labyrinthe des aides financières à la rénovation énergétique. « Le montant qui reste à charge représente un ultime obstacle au déclenchement des travaux », constate Luka Carneiro, chef de projets à la fondation Watt For Change, créée par le producteur d'énergies renouvelables Valorem, adhérent du CLER – Réseau pour la transition énergétique. Pour le surmonter, son fonds de dotation a imaginé le dispositif Watt Solidaire. « Nous proposons de louer la toiture pour une durée

de vingt ans à des ménages engagés dans un projet de rénovation énergétique et d'y installer des panneaux solaires photovoltaïques, poursuit-il. Grâce à la revente de l'électricité produite par les panneaux, Watt Solidaire est en mesure de délivrer un loyer en une fois, correspondant à toute la durée de production. » Ainsi, entre 2000 et 10 000 euros viennent financer le « reste à charge » du ménage. Pour atteindre les ménages les plus en difficultés, Watt solidaire travaille main dans la main avec des dizaines d'associations de terrain, et réalise déjà des études préalables aux travaux pour une soixantaine de toitures. En 2023, dix constructions – les premières – vont avoir lieu.

www.watt-forchange.org

Concilier efficacité énergétique et justice sociale : c'est possible !

Avec le programme Slime, le Département de la Gironde met tout en œuvre pour apporter des solutions concrètes aux ménages touchés par la précarité énergétique, et répondre aux enjeux climatiques et sociaux.

En Nouvelle-Aquitaine, un habitant sur sept est touché par la précarité énergétique liée à son logement avec des disparités importantes entre les douze départements – 9 % de ménages touchés sur le littoral, 35 % dans l'Est de la région. Pour s'attaquer à ce fléau, le Département de la Gironde s'est lancé dès 2017 dans le programme national de lutte contre la précarité énergétique baptisé



« Alors que le coût de l'énergie connaît des hausses historiques, la lutte contre la précarité énergétique est plus que jamais une priorité pour notre Département. Le programme Slime est un moyen très concret et efficace d'y faire face dans la durée. »

LAURE CURVALE, VICE-PRÉSIDENTE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PATRIMOINE
DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Slime, coordonné par le CLER – Réseau pour la transition énergétique. Depuis 2013, grâce à ce programme, près de cinquante collectivités (dont 18 Départements) accompagnent des ménages en difficultés, selon une méthodologie rigoureuse : détecter les ménages grâce à la mobilisation d'acteurs de l'aide sociale, leur rendre visite et faire le diagnostic socio-technique de leur situation, leur fournir des informations essentielles et des petits équipements pour améliorer leur confort et favoriser les économies, et enfin, les orienter vers des solutions durables de sortie de la précarité énergétique.

De multiples acteurs engagés

En six ans, le Département de la Gironde a ainsi pu aider 3500 ménages en précarité énergétique. « Nous avons construit un réseau d'acteurs solide, avec des partenaires qui co-pilotent le projet », précise Guillaume Clerc, chef de projet précarité énergétique au sein du Département. Travailleurs sociaux, Centres communaux d'action sociale, Fonds de solidarité logement, Caisse d'allocation familiale... « Nous nous réunissons chaque mois au sein d'un comité pour trouver des solutions à chacune des problématiques rencontrées sur le terrain. C'est une vraie plus-value de prendre toutes les décisions ensemble. » Agissant au sein des Espaces France Rénov', quinze chargés de visite travaillent au contact direct avec les familles pour les aider à comprendre les problèmes du logement, et les gui-



60 000 ménages ont déjà bénéficié du programme Slime en France.

der par la mise en place d'éco-gestes ou la recherche d'aides financières. D'autres structures peuvent également les rejoindre comme partenaires opérationnels. La Fondation Abbé Pierre intervient par exemple en cas de situation dangereuse pour ramoner une cheminée ou changer un matériel défectueux, comme une gazinière. Les Compagnons bâtisseurs réalisent quant à eux des travaux urgents – remplacer un vitrage cassé ou un robinet – et enclenchent parfois un projet d'auto-réhabilitation accompagné du bâti. Un conseil médical en environnement intérieur peut également être proposé à l'occupant si nécessaire.

Des résultats encourageants

« Nous considérons que 50 % des bénéficiaires sont sortis de la précarité énergétique suite à notre intervention », estime Guillaume Clerc. À l'occasion d'une visite de clôture, les ménages – qui entrent principalement par le dispositif suite à des difficultés de paiement de leurs factures – constatent une amélioration de leur taux d'effort énergétique d'au moins 10 %. En moyenne, 350 euros sont économisés par an. Ils témoignent également d'un ressenti amélioré : moins de froid

et plus de confort dans le logement. Avec 80 % de locataires parmi les bénéficiaires du programme, l'enjeu est aujourd'hui de convaincre les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux. « Malgré la médiation engagée par le chargé de visite, les propriétaires règlent les questions urgentes de mal logement, sans rénover véritablement le bâti », explique Guillaume Clerc. Pour surmonter cette difficulté, le Département de la Gironde prévoit la mise en place d'un fonds d'aide aux travaux, et entend mieux communiquer auprès des propriétaires, sur leurs obligations et les avantages à améliorer l'efficacité énergétique de leur bien. ●

TÉMOIGNAGE

UNE BÉNÉFICIAIRE DU SLIME

« Les intervenants du Slime ont joué un rôle important de médiation avec mes propriétaires. Le diagnostic établi par le chargé de visite les a convaincu de réaliser des travaux importants. Aujourd'hui, je vois nettement la différence sur mes factures énergétiques. Ma maison est mieux isolée et moins humide. »



L'Europe, laboratoire des transitions solidaires

En Europe, plusieurs initiatives sont déjà à l'œuvre pour mener, avec les plus modestes, une transition équitable.

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN PROJET DE COOPÉRATION EUROPÉENNE

« Si elle n'a pas partout une définition réglementaire, la précarité énergétique est bien présente dans tous les pays d'Europe », souligne Hugo Weisbecker, responsable de la branche coopération européenne et innovation d'Enercoop, la coopérative française de distribution d'électricité. Depuis 2021, avec son partenaire Énergie solidaire et une dizaine d'acteurs coopératifs de l'énergie, parmi lesquels les Anglais de Repowering, les Écossais d'Allenergy, les Portugais de Coopérnico, les coopératives croates de ZEZ ou encore les Français des 7 Vents, Enercoop participe au programme européen *Community energy for energy solidarity* (CEES). « L'idée est que nous examinons ensemble les solutions mises en œuvre par chacun d'entre nous, afin de nous doter d'une boîte à outils de la lutte contre la précarité énergétique. Elle prendra, d'ici mai 2024, la forme d'un guide », explique Hugo Weisbecker. Le principe des micro-dons collectés par Énergie solidaire auprès des consommateurs d'électricité, au profit d'associations qui accompagnent les ménages en précarité énergétique dans leur projet de rénovation globale et performante, pourra par exemple y figurer. En Croatie, les coopératives recueillent des donations qui servent cette fois à distribuer des kits

 **40 millions**

DE BÂTIMENTS, SOIT 40 % DU PARC IMMOBILIER EUROPÉEN, **DOIVENT BÉNÉFICIER D'UNE RÉNOVATION THERMIQUE D'ICI 2033**, SELON LE PARLEMENT EUROPÉEN.

favorisant les économies d'énergie au domicile de ménages précaires (joints isolants pour portes et fenêtres, ampoules basse consommation...) Côté Enercoop, une expérimentation est en cours pour identifier les ménages en situation de précarité et les accompagner au cours de leurs démarches pour obtenir des aides financières. « Au-delà des actions mises en œuvre, nous analysons aussi les contextes réglementaires et la fiscalité afin de faire des recommandations à la Commission européenne pour lever les barrières et encourager les meilleures pratiques », conclut Hugo Weisbecker.

www.enercoop.fr

À ATHÈNES, LE SOLAIRE SOLIDAIRE

Fournir aux plus pauvres une énergie gratuite. Voici le pari d'Hyperion, une communauté énergétique solaire, née en 2019 à Athènes. « Les membres de notre communauté énergétique, ne se contentent pas d'investir dans un parc solaire de 500 kWc pour déduire l'électricité produite de leur consommation. Ils acceptent aussi de contribuer au paiement de la facture énergétique d'une dizaine de foyers en grande difficulté que nous sommes en train d'identifier avec la branche grecque d'ActionAid », explique Chris Vrettos, co-fondateur du collectif. Ces ménages, dont la facture énergétique sera totalement prise en charge par la coopérative, bénéficieront aussi d'un accompagnement pour maîtriser leurs consommations.

AU LUXEMBOURG, DES TRANSPORTS GRATUITS

En 2013, Tallinn, la capitale de l'Estonie, fut la première à offrir la gratuité des transports en commun. Une initiative imitée par plus d'une cinquantaine de villes et d'agglomérations européennes, à l'instar de Dunkerque, pionnière française en 2018. En mars 2020, le Grand-Duché du Luxembourg devenait le premier État européen à proposer à son tour la gratuité totale des transports publics. « Avant le 29 février 2020, les transports publics étaient subventionnés à 90 - 94 % et gratuits pour certains groupes d'usagers. Aller plus loin et supprimer complètement le ticket était conforme à la stratégie nationale de mobilité du Luxembourg qui encourage l'utilisation des transports publics. L'objectif était

Chris Vrettos compte aussi embarquer d'autres communautés énergétiques dans l'aventure et prévoit d'aider des ménages bien au-delà d'Athènes. « En tant que membre du réseau européen REScoop et du programme SCCALE 203050, nous souhaitons démontrer que notre solution est largement reproductible ! », s'enthousiasme-t-il.

www.electraenergy.coop

8% 

DE LA POPULATION EUROPÉENNE, SOIT 35 MILLIONS DE PERSONNES, **NE PARVENAIENT PAS À CHAUFFER CORRECTEMENT LEUR LOGEMENT EN 2020.**

double : permettre à de nouveaux usagers de découvrir spontanément les transports en commun, et, satisfaits de leur qualité, se mettre à les utiliser progressivement. L'autre intention était de fournir une aide financière aux personnes à faible revenu », explique François Bausch, vice-premier ministre et ministre de la Mobilité et des Travaux publics. Non seulement le nombre de passagers, en particulier de tramway, a augmenté significativement en trois ans, mais cette mesure a aussi permis de protéger la mobilité des plus précaires. « La gratuité des transports publics a été un avantage pour le grand public face à la crise énergétique et à l'inflation », note le ministre. Il relève toutefois qu'« une structure tarifaire attractive ne suffit pas. La clé pour rendre les transports collectifs fondamentalement plus attractifs est d'investir dans une offre multimodale de qualité qui ne se concentre pas sur des projets autonomes spectaculaires, mais répond aux besoins de mobilité quotidienne de la population. »

12,1% 

C'EST LA PART MOYENNE CONSACRÉE AU TRANSPORT DANS LE BUDGET DES MÉNAGES EUROPÉENS EN 2021.

SOURCES : ONPE, EUROSTAT

www.transports.public.lu

« Notre pays semble être dans une forme de déni des difficultés de la filière nucléaire »

XAVIER DAVAL, PRÉSIDENT DE KILOWATTSOL – DAVID DORNBUSCH, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE VERTSUN – GHISLAIN DUBOIS, CONSULTANT – JÉRÔME GUILLET, FONDATEUR DE GREEN GIRAFFE – STÉPHANE HIS, CONSULTANT – GRÉGORY LAMOTTE, PRÉSIDENT DE COMWATT – CORINNE LEPAGE, AVOCATE, ANCIENNE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT – MYRIAM MAESTRONI, PRÉSIDENTE DU FONDS EST – KARIM MEGHERBI, FONDATEUR DIRECTEUR EXÉCUTIF D'ORISUN INVEST – CÉDRIC PHILIBERT, ANALYSTE À L'INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES (IFRI).

Le débat dans le secteur de l'énergie s'est durci au cours de ces dernières années au fur et à mesure de l'arrivée d'échéances importantes en termes de choix sur l'avenir climatique et énergétique de la France. Mais cette confrontation des propositions, nécessaire et louable, peine à trouver sa place comme l'illustre l'échec du débat organisé par la Commission nationale du débat public sur la construction des réacteurs EPR2, achevé le 27 février. Elle se résume le plus souvent à de l'invective, aux dépens de la qualité des informations portées à la connaissance du plus grand nombre. Ce désespérant état de fait doit changer pour ne pas nous induire collectivement en erreur sur les choix qui déterminent le futur énergétique du pays.

Le débat sur l'énergie en France est biaisé par la place du nucléaire qui, pendant longtemps, a relégué les énergies renouvelables à la portion congrue. Au moment où se pose la question de renouveler notre système

de génération électrique, il convient de s'interroger sur la pertinence de maintenir les mêmes choix technologiques qu'il y a cinquante ans dans un contexte éminemment différent. Mais notre pays semble être dans une forme de déni des difficultés de la filière nucléaire et ressasse les mêmes arguments contre les énergies renouvelables depuis une vingtaine d'années supposée surconsommation de matières, manque d'esthétisme, présumée destruction de la biodiversité... et un coût prétendument astronomique. Ces éléments contiennent des traces de vérité, mais sont pour l'essentiel des exagérations extrêmes. Le versement de près de 31 milliards d'euros à l'État par les producteurs d'énergies renouvelables en 2022 – 2023, selon l'estimation de la Commission de régulation de l'énergie, est un contre-argument éclatant. Les énergies renouvelables sont en fait le seul recours souverain et résilient au changement climatique mobilisable à un coût raisonnable dans les quinze années qui viennent pour décarboner l'économie française.

« LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SONT LE SEUL RECOURS SOUVERAIN ET RÉILIENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

La BD de Jancovici a empiré les choses

Malgré cela, l'éolien a été l'un des sujets clivants de la dernière campagne présidentielle, les oppositions sur ce sujet prenant une tournure « tribale ». Mais pourquoi tant de haine ? Au travers du débat sur les sources énergétiques, ce sont des visions du monde qui s'affrontent. Ces points de vue sont pourtant conciliables, notamment en France où les scénarios proposant un mix d'énergies renouvelables et de nucléaire, au moins pour un temps, semblent les plus réalistes.

Mais la désinformation outrancière qui circule dans notre espace public entraîne une polarisation à l'extrême qui rend tout dialogue impossible. Fin 2021 est publiée la bande dessinée de Jean-Marc Jancovici et Christophe Blain, *Le monde sans fin* (Dargaud, 2021). Vendu à plus de 500 000 exemplaires, l'ouvrage, plutôt que de clarifier et éclairer le débat, ne fait qu'empirer les choses. Les auteurs suggèrent par exemple (pages 36 et 37) que le recours à l'éolien équivaldrait à un retour 2000 ans en arrière. Pourtant, de nombreuses études comme *Transition(s) 2050* de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le scénario 2050 du Réseau de transport d'électricité (RTE) ou d'autres disponibles à l'international – confirment la possibilité de soutenir une société industrielle moderne avec un mix composé à majorité, voire intégralement, d'éner-

gies renouvelables. Autre exemple d'assertion fantaisiste assénée (page 127) dans *Le monde sans fin* : dans le cas d'un scénario 100 % renouvelable, l'Allemagne aurait besoin d'un barrage de 150 mètres de hauteur le long de toute sa façade maritime pour contrebalancer la variabilité de la production électrique solaire et éolienne... Or, le pays, dont l'objectif officiel est d'atteindre 100 % d'énergie renouvelable en 2035, a déjà accompli la moitié du chemin depuis 2005 et aucun barrage n'est évidemment prévu. Ce torrent de chiffres et d'arguments, dont beaucoup sont faux ou biaisés à l'extrême, est pourtant repris directement par les mouvements d'opposition aux énergies renouvelables. (...)

Le débat sur l'avenir énergétique du pays porte sur des décisions qui nous engageront jusqu'à la fin du siècle et mérite des échanges basés sur des informations fiables. Une mobilisation de toutes les parties prenantes (l'État bien sûr, mais aussi les médias, les réseaux associatifs, les partis politiques...) est nécessaire à cet égard, pour faire du futur débat parlementaire sur l'avenir électrique du pays prévu au printemps une réussite. Il en va bien sûr de la qualité du débat, mais surtout de celle des décisions. ●

Une tribune parue le 13 mars 2023 dans *Le Monde*. À lire sur www.lemonde.fr

La directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments

Le 14 mars dernier, le Parlement européen a adopté une position sur la directive européenne consacrée à la performance énergétique des bâtiments. Elle introduit des normes minimales pour déterminer le niveau de rénovation que devront atteindre différents types de bâtiments d'ici 2030 et 2033. Interview croisée.

Quelles sont les normes de performance énergétique minimale (MEPS) proposées ?

Adeline Rochet : À l'instar des diagnostics de performance énergétique (DPE), les MEPS utilisent un système de classe énergétique qui va de G (le moins performant) à A (le plus performant). Mais là où certains États européens utilisent

des valeurs absolues pour mesurer une performance en kWh/m², l'Union européenne, et en particulier le Conseil, emploie des valeurs relatives. Ainsi, la classe G représente les 15 % des bâtiments les moins performants d'un pays ; la classe F, les 15 % suivants, et ainsi de suite. Ce système ne permet pas de comparer la consommation énergétique de ces parcs, ni leurs émissions de CO₂... La commission de l'Industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) du Parlement européen a récemment proposé de fixer une obligation de performance énergétique de classe E en 2030 et D en 2033 pour les bâtiments résidentiels. Ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Etienne Charbit : La proposition de la commission ITRE du Parlement relève d'une classe énergétique le niveau d'ambition de la Commission européenne qui visait une performance au niveau E en 2033, F en 2030. Malheureusement, cette proposition s'accompagne déjà de possibles dérogations qui en sapent le potentiel. Jusqu'à 22 % des bâtiments d'habitation concernés pourraient être exemptés de rénovation jusqu'en 2037...



ADELINE ROCHET
EXPERTE DU THINK-TANK
EUROPÉEN E3G



ETIENNE CHARBIT
RESPONSABLE DE PROJETS
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU CLER

Un trilogue s'engagera à partir d'avril 2023, pour arrêter le texte final de la directive. S'il reste à finaliser les négociations sur ce texte, le signal envoyé est clair : quel que soit le point de référence, tous les États-membres devront faire des efforts en matière de rénovation énergétique.

Ces nouvelles normes vont-elles permettre de rénover toutes les passoires thermiques en Europe ?

EC : L'idée est bien, d'ici 2033, de sup- primer tous les logements de classe G, F et E ! Mais du simple fait des exemp- tions, toutes les passoires ne seront pas rénovées. Renovate Europe¹ estime que seuls 22 à 25 % du parc immobilier de logements européens seront concernés par ces normes. La proposition d'ITRE met cependant l'accent sur la nécessité de mesures de soutien pour les ménages les plus vulnérables. Certes, on demande un effort de rénovation, mais on veille aussi à ne laisser personne sur le bord du chemin. Par ailleurs, en se satisfaisant de sauter de une à trois classes de DPE, on n'encourage pas les rénovations les plus performantes. L'économie d'énergie ainsi réalisée est de l'ordre de 30 %. Alors qu'amener une passoire thermique au niveau BBC réduit les consommations d'énergie de quatre à huit fois, ce qui permet et garantit une sortie pérenne de la précarité énergétique.

Faut-il relever l'ambition du texte ?

AR : Au-delà des MEPS, la proposition d'ITRE contient de nombreuses mesures moins importantes qui ensemble créent une dynamique favorable : la prise en compte du carbone incorporé, le passeport de rénovation qui donne à

« Tous les États-membres devront faire des efforts en matière de rénovation énergétique. »



EN EUROPE, LE SECTEUR DU BÂTIMENT EST RESPONSABLE DE :



36 % DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

SOURCE : WWW.RENOVATE-EUROPE.EU

chaque propriétaire accès aux rénovations antérieures de son bien, l'incitation faite aux banques de financer la rénovation énergétique, l'objectif de zéro émission pour les bâtiments neufs dès 2028... Mais si l'on se place du point de vue de l'Accord de Paris, alors oui, il faut davantage d'ambition. Il est important de donner une feuille de route, avec des objectifs précis et des points d'étape aux propriétaires, comme aux entreprises du BTP ou aux fabricants de matériaux isolants.

EC : L'objectif fixé est la neutralité carbone dans le bâtiment en 2050. Même si on arrivait au niveau D en 2033, il resterait beaucoup à faire. Le nombre de rénova- tions performantes à réaliser entre 2033 et 2050 sera multiplié. Il faut d'ores et déjà définir ce que l'on doit réaliser en 2040, ce que ne prévoit pas la directive.

Quelle voix porte la France dans le cadre de ces négociations ?

AR : La France fait partie des pays euro- péens les plus volontaristes, avec un rôle moteur. Mais sa position est ambi- güe : ainsi elle a cosigné, avec six autres pays dont l'Allemagne, une déclaration estimant que les mesures proposées, en octobre 2022, par le Conseil européen pour amplifier les chantiers de rénovation énergétique manquaient d'ambition. Elle aurait pu peser davantage, voire s'oppo- ser à la proposition du Conseil plutôt que d'y annexer une déclaration, louable mais peu explicite. Espérons qu'elle se mobilise pour que soit adoptée une directive à la hauteur des enjeux. ●

¹ www.renovate-europe.eu

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Un nouveau projet de décret renforce la lutte contre les passoires thermiques

En application de la loi Climat et résilience, un projet de décret définit le niveau minimal de performance énergétique attendu dans la définition du logement décent. Une avancée significative dans la lutte contre les passoires thermiques.

À partir de 1^{er} janvier 2025, le logement énergétiquement décent ne sera plus défini sur la base d'un seuil maximal de consommation d'énergie finale, mais en fonction d'un niveau de performance énergétique minimal (au sens de l'article L.173-1-1 du code de la construction et de l'habitation-CCH) défini par décret. Pour obéir aux conditions de décence, le logement devra donc avoir une performance énergétique correspondant au minimum à un DPE de classe F, puis de classe E au 1^{er} janvier 2028 et de classe D au 1^{er} janvier 2034. Pour Marie Garcia, directrice du collectif Effinergie, membre du CLER – Réseau pour la transition énergétique, « ce projet de décret rend enfin obligatoire la rénovation des passoires thermiques en location, avec des mesures contraignantes. Au



Isabelle Gasquet, responsable de projets efficacité énergétique, le 20 mars 2023 au Sénat.



C'EST L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'INTERVENTIONS POUR IMPAYÉS (SUSPENSIONS DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL ET LIMITATIONS DE PUISSANCE EN ÉLECTRICITÉ) EN 2022 PAR RAPPORT À 2021, SELON LE MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE. UNE HAUSSE QUI INTERVIENT MALGRÉ LA MISE EN PLACE DU BOUCLIER TARIFAIRE ET DE CHÈQUES ÉNERGIE COMPLÉMENTAIRES.

gel des loyers, effectif depuis le 24 août 2022, s'ajoutent aujourd'hui les critères de décence. Tout est mis en place pour que la location des logements les plus économes soit plus difficile. L'enjeu est double : environnemental et social. Les locataires les plus défavorisés ne doivent pas avoir à choisir entre l'alimentation et le chauffage. » Les membres du CLER – Réseau pour la transition énergétique s'engagent sur le terrain et par des propositions concrètes pour que la mise en application de cette nouvelle réglementation soit réellement effective au premier janvier 2025.

Des revendications ambitieuses portées au Sénat

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique a été auditionné au Sénat dans le cadre de la commission d'enquête sur la rénovation énergétique. L'occasion de rappeler le retard accumulé et de porter les mesures qui nous paraissent essentielles. Face à l'urgence sociale et climatique, le gouvernement doit relancer une politique de rénovation énergétique ambitieuse !

ÉVÈNEMENT

Rendez-vous aux Assises de l'énergie !

Cette année encore, le CLER – Réseau pour la transition énergétique vous donne rendez-vous aux Assises européennes de la transition énergétique, du 23 au 25 mai à Bordeaux. Au programme : une conférence plénière sur le thème de la justice sociale et climatique avec Marie Moisan, experte précarité énergétique du CLER – Réseau pour la transition énergétique, un atelier sur la sobriété co-animé avec l'association Virage énergie ou encore un speed dating avec la Communauté de Communes des

➤ www.assises-energie.org



ASSISES EUROPÉENNES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE®

Monts du Lyonnais, membre du réseau des Territoires à énergie positive (TEPOS). Sans oublier le lancement officiel du programme TIMS (Territoires Inclusion Mobilité Sobriété) aux côtés des trois partenaires du CLER – Réseau pour la transition énergétique sur ce programme : Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE), Mob'in et le Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE).

DÉBAT PUBLIC

Défendons un scénario 100 % renouvelables



Fin février, le CLER – Réseau pour la transition énergétique a rendu sa copie dans le cadre du débat public sur le nucléaire organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP). Ce débat portait plus particulièrement sur le programme proposé par EDF de six réacteurs nucléaires de type EPR2, dont les deux premiers seraient situés en Normandie. L'occasion pour l'association de défendre un horizon 100 % renouvelables et de rappeler les nombreux avantages des énergies renouvelables.

➤ Le cahier d'acteurs (n°59) est consultable sur www.debatpublic.fr

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Pour une loi à la hauteur des enjeux

En quarante ans, la surface artificialisée de la France métropolitaine a presque doublé, passant de 2,9 à 5 millions d'hectares, avec de lourdes conséquences sur l'altération durable des fonctions écologiques des sols. « Dans un contexte de changement climatique accéléré et de tensions géopolitiques exacerbées, protéger les sols et les terres agricoles est une priorité », clame le Réseau Action Climat (dont le CLER – Réseau pour la transition énergétique est membre) qui appelle à réhausser l'ambition de la proposition de loi en cours d'examen.

➤ www.reseauactionclimat.org

EN SAVOIR +

Voir toutes nos actualités sur [www.cler.org/actualités](http://www.cler.org/actualites)

« On ne peut pas demander à ceux qui consomment peu de consommer moins »

La croissance économique est-elle compatible avec la préservation des ressources planétaires et l'atténuation du changement climatique ? Pour l'économiste Timothée Parrique, la réponse est non. Entretien.

Avec la crise énergétique et climatique, l'objectif de réduction de nos consommations énergétiques est de plus en plus partagé. Mais peut-on y parvenir sans changer de modèle économique ?

Non, le capitalisme, notre système économique actuel, est organisé autour d'un objectif prioritaire de croissance économique. Difficile de consommer moins dans une économie qui maximise le « toujours plus ». On sait qu'il faudrait moins utiliser la voiture et l'avion mais la publicité nous incite à faire exactement le contraire. On sait qu'il faudrait abandonner les nouveaux projets fossiles mais les entreprises à but lucratif font la sourde oreille. Même le gouvernement, qui en théorie devrait promouvoir l'intérêt collectif, reste enfermé dans une logique absurde de maximisation du PIB. Quand je parle d'une « économie de la décroissance », je fais référence à un changement de paradigme économique, d'un système surdimensionné obsédé par l'accumulation monétaire à une économie à taille humaine centrée sur la santé et le bien-être.

Comment la décroissance peut-elle être le socle d'une société prospère ?

La véritable prospérité, ce n'est pas l'empilement des billets de banque, mais la pleine santé, l'accès aux biens et services essentiels, la participation démocratique, le vivre-ensemble convivial, et la résilience des écosystèmes sans lesquels aucune société ne pourrait véritablement fonctionner. Au lieu de s'évertuer à faire monter le thermomètre du PIB, nous devons développer un système qui puisse en effet « prospérer sans croissance », c'est-à-dire découpler le bien-être de l'empreinte écologique et satisfaire les besoins quotidiens des sociétés humaines de la manière la plus parcimonieuse possible. Nous n'avons pas le choix ! Aujourd'hui, il est impossible de maintenir les niveaux de production/consommation des pays riches (et encore moins les faire croître) sans exploser les limites planétaires. De la même manière qu'un organe sain ne survit pas longtemps dans un corps mourant, une économie ne pourra se maintenir bien longtemps dans une biosphère qui s'effondre. Ce



TIMOTHÉE PARRIQUE
CHERCHEUR EN ÉCONOMIE
ÉCOLOGIQUE À L'UNIVERSITÉ
DE LUND EN SUÈDE

sera donc décroissance choisie aujourd'hui ou effondrement subi demain.

Les plus précaires subissent déjà les effets du réchauffement climatique, dans leur logement mal isolé par exemple. Comment leur demander en plus de décroître ?

La sobriété est une question de partage. Au niveau mondial, les 10 % les plus riches (qui ont un revenu mensuel supérieur à 3122 euros, ou un patrimoine au-delà de 126 057 euros) sont responsables de 50 % des émissions de CO₂. Aux États-Unis, les 30 % des ménages les plus fortunés émettent 50 % des émissions nationales. Pour être efficaces et socialement acceptables, les efforts de sobriété doivent être proportionnels aux niveaux de consommation. Ainsi, on ne peut pas demander à ceux qui en réalité consomment peu, de consommer moins.

Comment engager ce changement de modèle, sans créer plus d'inégalités ?

D'abord, il faut cesser de penser que la « croissance verte » est une véritable solution à la crise écologique. Nous

devrions plutôt muscler nos capacités démocratiques pour faire des choix collectifs. Comment s'organiser socialement pour nous permettre de moins consommer ? De quoi avons-nous vraiment besoin ? Comment produire moins ? Quels modèles d'entreprises, quelles cultures citoyennes et quelles politiques publiques permettraient d'accompagner ce grand ralentissement de l'économie dans un esprit de justice sociale et dans le souci du bien-être ? Je ne cesse de le répéter : soit nous organisons cette transition maintenant pour inventer un vivre-ensemble sobre et convivial, soit il s'imposera à nous sans préparation, sûrement dans le chaos, l'injustice, et la violence. ●

BIO

2019 : publie le rapport *Decoupling Debunked*, European Environmental Bureau

2019 : soutient sa thèse de doctorat intitulée *The political economy of degrowth*

2022 : parution de *Ralentir ou périr. L'économie de la décroissance* aux Éditions du Seuil.

♥ Coups de cœur

Quel impact environnemental du numérique en 2030 et 2050 ?

En collaboration avec l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), l'ADEME publie une évaluation prospective de l'empreinte environnementale du numérique en France à l'horizon 2030 et 2050. Elle identifie les leviers d'action à engager pour un développement des usages numériques plus sobres, à commencer par une réflexion sur le développement de nouveaux produits ou services numériques. Promouvoir davantage l'écoconception, le reconditionnement et la réparation des équipements est un axe majeur de travail, tout comme la sensibilisation des consommateurs à ces enjeux. Objectif : réduire de 16 % l'empreinte carbone du numérique d'ici à 2030 (par rapport à 2020).



EN SAVOIR ➔ www.arcep.fr

Coût de l'inaction face au changement climatique en France

Que sait-on des coûts engendrés par le changement climatique à l'échelle nationale ? France Stratégie réalise une étude présentant un état des connaissances sur les évaluations d'impact du changement climatique en France. Cet état des lieux porte sur les principaux domaines affectés par les évolutions climatiques, notamment l'énergie.

EN SAVOIR ➔ www.strategie.gouv.fr/publications



Un jeu pour sensibiliser aux questions de genre et de climat

Donner des pistes pour comprendre les liens entre inégalités de genre et impacts différenciés des changements climatiques : c'est l'objectif de *Planète Genre*, un jeu de cartes qui rassemble sept familles à travers le monde. Créé par le Geres, adhérent du CLER – Réseau pour la transition énergétique et ses partenaires, ce jeu a pour ambition de susciter échanges et débats !

EN SAVOIR ➔ www.geres.eu/s-informer/



Les infos de la doc'

Un centre de ressources accessible à toutes

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique propose un centre de ressources, accessible en ligne. Plus de 27 000 documents sur la transition énergétique, la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables y sont recensés, et une veille quotidienne au niveau national et européen est réalisée. Ouvrages, revues, articles, études, rapports, fiches techniques, vidéos, photographies... Rendez-vous en ligne pour retrouver la liste complète de nos fils thématiques (conseil énergie, mobilité, précarité énergétique, sobriété, territoires...)

Bénéficiez d'une veille personnalisée ! Si votre structure est membre du CLER – Réseau pour la transition énergétique, créez votre espace personnel afin de profiter de toutes les fonctionnalités de personnalisation de la base, et recevoir vos alertes de veille par email deux fois par semaine.

EN SAVOIR ➔ documentation@cler.org



Événement

Participez à la Fête des possibles !

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique est partenaire de la Fête des possibles avec une nouvelle édition du 8 au 24 septembre prochain. L'objectif de cet événement national ? Rendre visibles les initiatives citoyennes qui agissent pour des territoires plus justes et durables. Vous faites partie d'un projet écologique ou solidaire ? Vous êtes membre d'une association ? Vous pouvez participer en organisant sur votre territoire une Fête des possibles.

EN SAVOIR ➔ www.fete-des-possibles.org



PUBLICATION

Abonnez-vous gratuitement à *Notre énergie* !

Une nouvelle page s'est ouverte pour la revue trimestrielle *Notre énergie*. Parce que nous pensons que pour accélérer la transition énergétique, il est indispensable de partager plus largement expertises, analyses et retours d'expériences, que la communauté d'actrices et d'acteurs engagés ne s'arrête pas au cercle de notre réseau, et enfin et surtout, parce que la transition énergétique est l'affaire de toutes et tous, **l'abonnement est désormais gratuit** ! Pour suivre chaque trimestre l'actualité et les grands dossiers de la transition énergétique, n'attendez plus et retrouvez le formulaire d'abonnement sur notre site !

EN SAVOIR 📍: www.cler.org/revue-notre-energie

Offres d'emploi

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique propose un service payant de publication d'offres d'emploi (gratuit pour les adhérentes et adhérents, et les offres de stage), mis à disposition de tous les acteurs de la transition énergétique.

À consulter et alimenter !

EN SAVOIR 📍: www.cler.org/outils/offres-emploi

AGENDA

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2023

Rencontres nationale des Territoires à énergies positive

C'est l'événement-phare du réseau des Territoires à énergie positive : les Rencontres nationales TEPOS ! Rendez-vous dans les Monts-du-Lyonnais pour trois jours de rencontres, de débats et de visites afin de faire avancer ensemble la transition énergétique dans les territoires.

📍 www.tepos.fr

LE 19 SEPTEMBRE 2023, À NANTES

EnerJ-meeting

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique est partenaire d'EnrJ-meeting, le rendez-vous de l'efficacité énergétique et environnementale du bâtiment. Cet événement est dédié aux acteurs du bâtiment.

📍 www.enerj-meeting.com

DU 29 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2023, À L'ALPES D'HUEZ

Congrès des maires ruraux

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique est partenaire de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) qui organise cet événement national.

📍 www.amrf.fr



**CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**